



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06 septembre 2013

Mauvaise note dès la rentrée. Les familles au bord de l'asphyxie

Le gouvernement envisagerait de supprimer la réduction d'impôt pour les familles ayant des enfants scolarisés dans le secondaire et le supérieur : un coup dur pour les familles qui ont déjà encaissé deux baisses du quotient familial cette année et subissent pour la plupart une augmentation conséquente des impôts.

→ Actuellement les familles bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu annuel de 61 € par enfant au collège, 153 € au lycée et 183 € par étudiant dans l'enseignement supérieur. Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, il ne s'agit en rien d'un « avantage » aux riches, encore moins d'une soit disant "niche fiscale" : il s'agit fondamentalement d'éducation, un besoin essentiel pour l'enfant !

→ Le coût d'un adolescent et d'un jeune adulte est très élevé pour les familles, encore plus quand celui-ci intègre les filières professionnelles ou les études techniques : fournitures, éloignement du lieu d'étude (transport et logement) ... entraînent une surcharge budgétaire importante, au moment même où les familles sont moins aidées (perte des allocations familiales dès que l'aîné atteint l'âge limite, mauvaise modulation de l'ARS).

Si le gouvernement souhaite revoir la politique familiale, Familles de France a des propositions : notamment une modulation plus juste de l'allocation de rentrée scolaire en fonction du niveau d'étude et de la filière.

Familles de France demande au gouvernement de retirer son projet.

De plus en plus de familles risquent de ne pas pouvoir assumer financièrement les charges liées aux études de leurs enfants.

Contact Presse / Thierry VIDOR : 06.64.31.98.68